

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant	
Inspecteur de l'Education Nationale : Monsieur Michel PARRA				
MEMBRES VOTANTS				
NOM	Présent	Excusé	Représentant	
Directrice de l'école - Présidente : Mme Isabelle LE ROY	X			
Adjoint chargé des affaires scolaires : M. IVANEZ	X			
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE				
Mme Alexandra DELMAS	X			
Mme Marie GERRIER		X		
M. Mathieu JUHEM	X			
Mme Lucie NICOLET	X			
Mme Sophie POVILL	X			
Mme Ludivine RIZAND	X			
Mme Sandrine ROLLAND	X			
Mme Mélina TISSERAND		X		
M. Corentin TOURNEBIZE		X		
D.D.E.N :		X		
Enseignante du RASED		X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement	Présent
M. Amir KARANI	X			
Mme Marisa PAIVA	X			
Mme Jennifer CULAT		X		
M. Vincent MARCHAND	X			
M. Elvis ROJAS GUTTIEREZ	X			
M. Benjamin GONDARD	X			
Mme Marjorie BOUDIER		X		
VOIX CONSULTATIVE				
Médecin scolaire :				
Invitée : Mme Alexandra CARMONA Responsable Action Educative et Sports	X			
REPRESENTANTS PARENTS SUPPLEANTS (n'assurant pas de remplacement)				
Mme Laura CALVO	X			
Mme Laura-Lorenza ESTAQUET		X		
Mme Justine BOUILLY		X		
Mme Oriane GUIGUE		X		
M. Bérenger LEGRAND	X			
Mme Rena ASTIER	X			
Mme Chloé SEMAAN	X			

La séance commence à 18h05.

M. Benjamin GONDARD est nommé secrétaire de séance.

1 – Points d'étape sur les effectifs.

L'effectif total à ce jour est de **200 élèves = 66 PS / 67 MS/ 67 GS** donc quasi-stable depuis novembre +2 PS / +1MS / -1 GS.

Au 7 mars, la répartition s'opère ainsi :

Ludivine	Sandrine	Lucie	Mathieu	Sophie	Alexandra	Isabelle
29 PS	30 PS	29 MS	29 MS	18 MS / 9 GS : 27	7 PS / 21 GS : 28	28 GS

Préparation rentrée 2024 : Les inscriptions en PS ont débuté en février. Toutes les admissions concernent le secteur des Vertes Campagnes. Les élèves de la zone tampon seront affectés dans un 2^{ème} temps après étude des dérogations. La prévision d'effectifs pour 2024 est équivalente à cette année, il n'est donc pas prévu par la DSDEN d'ouverture de classes à l'école VC maternelle.

2 – Sécurité : Exercice incendie et PPMS

***Exercice incendie**

Il est prévu d'effectuer le deuxième exercice incendie au 3^{ème} trimestre. La date n'est pas encore fixée.

***PPMS :**

Un exercice de PPMS a été effectué le 21 novembre pour le risque relatif à une intrusion/attentat. Il s'agissait de se confiner dans les classes et d'observer le silence pendant toute la durée de l'alerte soit une quinzaine de minutes. Il s'est très bien déroulé.

Le 2^{ème} exercice concerne les risques majeurs, il se déroulera en période 4 ou 5.

3 – Renouvellement de l'organisation du temps scolaire – rentrée 2024

L'organisation du temps scolaire sur 4 jours est dérogatoire : la semaine type est la semaine de 4,5 jours avec une demi-journée de classe le samedi matin ou le mercredi matin.

Pour bénéficier d'une semaine à 4 jours de classe, il faut déposer une dérogation qui sera mise en place pour les trois prochaines années scolaires : rentrée 2024 >> rentrée 2027.

Cette nouvelle demande d'organisation du temps scolaire est proposée dans les conseils de toutes les écoles de la commune puis doit être validée en conseil municipal par délibération. Une consultation des enseignants et des agents municipaux sera faite par la municipalité. Les parents sont invités à échanger lors du conseil d'école puis il est procédé au vote. C'est un avis consultatif uniquement qui est transmis à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

De même, le Conseil Municipal doit se prononcer et voter une délibération.

Nos choix sont transmis à la DSDEN (avant le 15/04) qui rendra sa décision en mai 2024. Sans proposition du maintien de l'organisation à 4j, l'organisation à 4,5jours sera validée par la DSDEN.

Depuis 2018, l'organisation à 4 jours a été actée et renouvelée en 2021.

Important à savoir : le temps scolaire reste le même c'est-à-dire 24h de temps scolaire par semaine (actuellement 4 j x 6h). Si la classe devait avoir lieu sur une matinée supplémentaire (3h de 8h30 à 11h30, par exemple) cela réduirait d'autant le temps scolaire les 4 autres jours de 4 x 0h45mn.

Echanges et débats :

Avis des enseignants :

Lors de la consultation auprès de l'équipe enseignante, l'unanimité est faite autour du maintien des jours et horaires actuelles : lundi – mardi – jeudi – vendredi 8h30/11h30 ->> 13h15/16h15.

Avis des parents :

8 parents sur 9 sont favorables à la poursuite de la semaine des 4j avec les mêmes horaires.

Commentaires : La semaine de 4 jours est moins fatigante car elle permet une pause dans le rythme en milieu de semaine. On prend davantage le temps le mercredi, d'autant plus si un membre de la famille ne travaille pas ce jour-là.

Un parent est favorable à la semaine de 4,5 jours avec réduction du temps scolaire sur les 4 jours car elle allège la journée de l'enfant, à condition de pouvoir venir le chercher à la fin des cours, ce qui reste rare.

Vote du conseil d'école : majorité pour la reconduction de la semaine de 4 jours avec horaires identiques.

4 – Modification des horaires d'ouverture de l'école à 11h20 et 16h05 et modification du règlement intérieur

Depuis le mois de septembre, Monsieur l'Inspecteur de l'EN a constaté que de nombreuses écoles maternelles de la circonscription ouvrent leurs portes 10 minutes avant l'horaire officiel de la fin de chaque demi-journée.

Il nous rappelle le Code de l'Education qui doit s'appliquer à tous :

- L'accueil des élèves (maternelle et élémentaire) est organisé 10 minutes avant le début de la classe
- **L'heure officielle de remise des enfants est celle de la fin des cours afin** que tous les élèves effectuent toujours **24h d'enseignement**. Le directeur ne doit pas permettre l'instauration d'un principe de remise des enfants dix minutes avant la fin de l'heure de classe. Il n'est pas possible de déroger aux horaires fixés par la DSDEN et inscrits dans le règlement intérieur.

Pour garantir les 24h d'enseignements hebdomadaires aux élèves de maternelle, nous devons donc appliquer les mêmes horaires que l'école élémentaire :

Matin : accueil des élèves : entre 8h20 et 8h30. Sortie : 11h30

Après-midi : accueil des élèves : entre 13h05 et 13h15. Sortie : 16h15.

La période 4 validera ces horaires et permettra l'information aux familles pour une mise en place en période 5.

Ces horaires sont donc identiques à ceux de l'école élémentaire, nous sommes conscients que cela compliquera la sortie pour les parents/les nounous et la récupération des enfants. Toute l'équipe de l'école élémentaire sera informée et essaiera de prendre en compte cette problématique mais il faut savoir qu'il n'y a pas d'obligation légale, à partir du CP, à remettre un élève à un adulte identifié, les élèves sont donc autorisés à sortir seul à partir du portail.

Comme de mauvais horaires apparaissent dans notre règlement intérieur d'école, nous devons faire la modification en accord avec le code de l'éducation.

Une réflexion est également menée par la municipalité pour allonger de 15 minutes la pause méridienne (reprise à 13h30).

5 – Point travaux : réalisés / à réaliser – Equipements informatiques

***Travaux réalisés : nouvelle salle de restauration**

Afin de faire face à l'augmentation des effectifs du restaurant maternelle, il a été décidé par la municipalité d'utiliser la salle Barbara (anciennement affectée à la location aux particuliers) pour en faire un espace de restauration, pour les maternelles notamment.

Ainsi, l'actuelle salle de cantine est dédiée aux PS ; la nouvelle salle aux MS. Les GS mangent toujours au self des élémentaires.

Ces travaux se sont déroulés pendant les vacances de Toussaint.

La nouvelle organisation permet à tous les élèves de PS et à la majorité des MS de manger au premier service, chacun dans leur salle. Seuls les MS de la classe de MS/GS mangent au 2ème service comme précédemment (pour une raison de confort sonore). Cette organisation donne satisfaction à tous.

***Travaux demandés en cours d'études**

➤ **Problème d'étanchéité de la toiture entraînant des infiltrations aux plafonds dans divers endroits de l'école :**

La municipalité a pris en compte notre demande et a engagé le dossier. Une première étude diligentée en 2020 prévoyait le remplacement total de la toiture pour tout l'établissement (maternelle / élémentaire / périscolaire). Devant l'ampleur du chantier et son montant, et face à l'urgence en maternelle, il a été décidé d'engager dans un premier temps la réfection de la toiture uniquement dans la partie maternelle ainsi que la réfection de l'isolation et de la ventilation.

Les études seront conduites en 2024 (rédaction de l'avant-projet) pour une consultation des entreprises en 2025. Les travaux, si le devis est validé par les élus, s'engageraient pour 2026. Le chantier est complexe : il faut prendre en compte que les classes sont occupées la plupart du temps sauf 2 mois l'été.

En attendant, une intervention a eu lieu mi-février pour colmater les fuites.

L'équipe en profite pour que, dans ce projet de travaux, soit intégré le problème de l'ensoleillement trop présent sur les façades sud (classes 4, 5 et 8), par exemple par la réalisation d'une avancée de toit ?

➤ **Poursuite du remplacement des menuiseries extérieures et des stores à lamelles**

Une première tranche du chantier avait concerné les classes 4, 5 et 6 pendant l'été 2022 = renouvellement des menuiseries les plus anciennes + volets.

La deuxième tranche s'engagerait cet été (si le devis est validé par les élus) ou cet automne (selon disponibilités de l'entreprise) pour terminer le remplacement des menuiseries extérieures sur le bâtiment (sauf classes 7 et 8 qui sont récentes) : porte de secours classe 4, classe 1, salles annexes de l'autre côté du couloir, salle de motricité. Cela permettra également une meilleure isolation du bâtiment (chauffage).

Les menuiseries seraient remplacées à l'identique afin d'éviter une modification des façades qui obligerait à déposer un dossier d'urbanisme, ce qui ralentirait les travaux.

Tous les vieux stores à lamelles seront remplacés par des volets électriques avec déplacement des volets électriques des classes 4 et 5 et remplacement par des stores à lamelles orientables (pour limiter la chaleur).

➤ **Réalisation des travaux permettant de supporter les fortes températures dans certaines parties de l'école**

En attendant la prochaine réalisation programmée de la toiture et de son isolation (qui ne pourront être finies avant 2026) et le remplacement des volets, il faudrait que soient étudiées dans le dortoir des PS et dans les classes 4 et 5 des solutions pérennes pour diminuer la température :

- un système de ventilation mécanique (à minima) ou un rafraîchisseur d'air dans le dortoir PS (où 65 élèves dorment l'après-midi) et dans les classes 4 et 5,
- la pose de films anti chaleur sur les vitres dans les classes 4 et 5.

Le tout pour une installation **avant l'été 2024**.

***Equipements informatiques :**

En 2024 sont prévus le poste de direction et le poste de la salle des maitres pour les enseignants >> la date prévue est cet été 2024.

6 - Pédagogie : Education à la sexualité

La circulaire n° 2018-111 du 12/09/2018, puis celle du 30/9/2022 encadre l'éducation à la sexualité dans les écoles selon les principes suivants :

- Elle doit être adaptée à l'âge des élèves,
- Elle doit s'organiser à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves.
- Elle contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité filles/garçons. Elle favorise l'estime de soi, l'acceptation des différences, dans une démarche de bienveillance et de confiance.

Dans notre école, elle s'applique en plusieurs temps :

- Dans tous les niveaux, nous travaillons sur l'égalité filles/garçons, notamment en respectant l'accès des jeux typés « filles » aux garçons et des jeux typés « garçons » aux filles, que ce soit en classe dans les jeux d'accueil mais aussi en récréation dans les jeux de ballon.

- Dans tous les niveaux, nous parlons du droit au respect du corps pour chacun et nous y sommes très vigilants.

- En MS, dans le cadre des apprentissages sur le corps humain et la découverte des parties du corps, on aborde la différence filles/garçons dans l'anatomie.

Ceci peut conduire les enfants à être curieux ensuite, notamment envers l'autre sexe. Il en découle que certains élèves (en particulier ceux qui n'ont pas de frères ou sœurs) cherchent à voir / à toucher le sexe des autres.

Nous y sommes très vigilants et nous discutons constamment sur le respect du corps de chacun.

Nous rappelons à tous les parents qu'il faut échanger immédiatement avec les enseignants en cas de problème entre élèves, sur ce sujet ou tout autre sujet.

7 – Climat scolaire : lutte contre le harcèlement scolaire

La loi du 26/07/2019 pour l'école de la confiance a inscrit que « chaque enfant a droit à une scolarité sans harcèlement ». Le cyberharcèlement a été défini comme un délit. Le ministère a mis plusieurs dispositifs en place qu'il est important de porter à la connaissance des familles.

Le principal est le programme pHARe, généralisée aux écoles et collèges depuis la rentrée 2022 et étendu aux lycées depuis 2023.

Toutes les écoles doivent mettre en œuvre ce programme.

Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Collèges : Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Un réseau de 400 référents académiques et départementaux, répartis sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et une plateforme d'appel dédiée = **3018**.

Ce dispositif s'est décliné ensuite dans les territoires au plus proche des écoles = cellule pHARe. Elle met en place une méthode choisie au niveau national = la MPP (Méthode de Préoccupation Partagée). La MPP est une méthode non-jugeante et non-blâmante dans sa mise en œuvre, les personnels doivent se refuser à juger et à étiqueter les différents protagonistes dans un cas de harcèlement. Par l'implication de tous, élèves comme adultes, elle permet de dénouer ces situations, et peut agir comme un catalyseur de la cohésion d'équipe au sein des établissements.

En parallèle un travail se met en place aussi sur le climat scolaire et le bien-être à l'école (BEE) et une cellule DICS/BEE s'est constituée sur la circonscription de Gex.

Cette cellule peut être sollicitée à chaque fois que le climat scolaire dans une classe se détériore afin d'identifier les causes et d'y remédier avec l'aide des médiateurs externes.

Même si en maternelle nous sommes peu concernés par des situations d'intimidation, il est important de connaître le dispositif pour s'y référer en cas de besoin (notamment la plateforme d'appel téléphonique 3018).

8 – Sensibilisation à l’usage des écrans chez les enfants et auprès des familles

Dans le cadre d’une action de sensibilisation aux effets néfastes des écrans pour les jeunes enfants, financée par l’Etat et le département de L’Ain, nous allons exposer dans l’école (durant la semaine du 20 mai) des visuels à destination des familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans :

- Suivons les 4 pas de Sabine Duflo
- Exposition 0/2 ans zéro écran Pour sensibiliser aux risques du numérique
- Guide zéro écran 0/2 ans pour les parents
- Guide zéro écran 0/2 ans pour les professionnels
- Une journée avec et sans écran Quel impact sur l'enfant ?

Nous remettons aux nouvelles familles le fascicule des 4 pas = « **1/Pas** d'écrans le matin, **2/Pas** d'écrans durant les repas, **3/Pas** d'écrans avant de s'endormir et **4/Pas** d'écrans dans la chambre de l'enfant. »

La directrice enverra prochainement une invitation à toutes les familles pour une conférence gratuite sur « Ecrans et jeunes enfants » proposée par l’ARS et le département de l’Ain, réalisée par le D. Anne-Lise DUCANDA le 5 avril pour les professionnels et le 6 avril pour tous et qui se tiendra à Challex.

9 – Point de situation sur les projets de classes

Projets de classes sur la première période :

- Spectacle de Noël : il a eu lieu le lundi 12 décembre. Intitulé « *Les jouets de Noël* », ce spectacle mettait en scène les jouets d’un magasin en période de Noël (2 représentations successives pour les 7 classes).

Coût : environ 1055€.

- Sorties bibliothèque : la classe de GS1 a effectué le 19 janvier la 2ème sortie à la bibliothèque municipale de Gex pour travailler sur le bon usage des livres.

- Spectacle du conte « Blanc carotte » : la conteuse professionnelle Claire PARMA nous a présenté son spectacle le lundi 5 février. Coût 578€.

- Escape Game pour les GS1 le vendredi 9 février : dans le cadre de notre projet d’école collaboratif, les GS1 ont bénéficié d’un escape game proposé par un animateur. Coût 323€ pour une après-midi (en demi-classe).

C’est dans le cadre de ce projet d’école qu’interviendront les animations Kapla en mai pour les autres classes.

Projets de classes à venir :

- Le carnaval de l’école maternelle + élémentaire est fixé le mardi 26 mars prochain. Chacun pourra venir déguisé, il n’y a pas de thème particulier en maternelle mais le thème des sports est suggéré, en cette année olympique. Par soucis de commodité pour les familles, c’est le même jour que l’école élémentaire. Un défilé en musique avec l’élémentaire est prévu dans l’après-midi si la météo est de la partie.

- 5 avril : Intervention d’animateurs HANDISPORTS pour les 5 classes de MS et GS. Ce projet a été monté en collaboration avec l’école élémentaire, dans le cadre de l’année olympique. Coût de l’intervention 1200€.

- Un spectacle musical est prévu le mardi 9 avril « Le petit robot et la maison des émotions ». Ce spectacle s’intègre dans les projets réalisés en classe sur les émotions.

Deux représentations successives sont prévues (l’une à 9h, l’autre à 14h) dans la salle de motricité.

Coût du projet = 640€.

- Projet constructions : dans le cadre de notre projet d’école collaboratif, 6 classes vont bénéficier d’une animation KAPLA qui comporte 1h de construction / demi-classe. Son coût total pour les 6 classes est de 1970€. Ce projet se déroulera sur 3 jours les 13, 14 et 16 mai.

Une demande de subvention exceptionnelle (2000 €) a été faite auprès de la mairie sur l'ensemble du projet « jeux collaboratifs » et acceptée. Nous remercions la mairie pour son soutien.

Le complément sera pris en charge par la COOP de l'école grâce aux cotisations des familles et aux dons des associations (Amicale des Petits campagnards et SOU des écoles de Gex).

- L'ensemble des classes de l'école est en train d'organiser les sorties de fin d'année.

10 – Point budgétaire 2024

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont reconduits de la manière suivante :

Budget mairie			
Fonctionnement = 11 088 € répartis entre les 7 classes + collectif	Transport = 3654€	Investissement = 2400€	Subvention projet = 2000€

11 – Points divers : Questions des parents

Organisation des goûters à l'accueil périscolaire du soir :

Il n'y a pas de communication de la part de la mairie ni du centre sur la composition des goûters (au contraire du détail des repas de la cantine). Le goûter n'est pas équilibré ni varié ; et il n'est pas possible de fournir de goûter ce qui se comprend.

Un papa a questionné les animateurs qui lui confirment qu'ils prennent ce qu'ils ont à disposition comme les restes du restaurant scolaire. Cela conduit à des manques de variété.

Nous pensons qu'il devrait y avoir un effort fait, compte tenu de la gestion relativement correcte du restaurant scolaire.

Réponse de M. Ivanez :

Tous les élèves du périscolaire bénéficient d'un goûter, gratuitement car fourni par la mairie.

Il est constitué

- 2j/semaine de restes périssables de la cantine : fruits, compotes, yaourts etc...
- 2j/semaine de produits achetés type tartinables ou autres.

La municipalité n'a pas l'obligation réglementaire de fournir ce goûter. Il n'y a pas non plus de règlement nutritionnel sur le goûter à fournir. La difficulté principale est de gérer la variété.

C'est un service aux familles. Il a été jugé préférable que ce soit ainsi pour éviter la disparité entre élèves sur la fourniture du goûter par les familles, même si ce point est en réflexion actuellement.

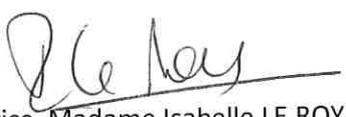
Le nouveau marché de restauration est en cours de négociation. Il est prévu que le goûter soit intégré au marché, ce qui n'est pas le cas actuellement. Mais, il n'est pas encore validé.

Le conseil d'école s'est achevé à 20h30.

Le prochain conseil d'école est prévu le mardi 18 juin 2024 à 18h00.

Le secrétaire de séance, Monsieur GONDARD




La directrice, Madame Isabelle LE ROY

ECOLE MATERNELLE
LES VERTES CAMPAGNES
01170 GEX
Tél : 09 79 29 31 60
courriel : ce.0010994a@ac-lyon.fr